

# VIE Syndicale 81



SNUipp Tarn  
2, av Colonel Teyssier  
81000 ALBI

VIE SYNDICALE 81 SNUipp TARN  
2 Avenue Col. Teyssier - 81 000 ALBI

Tél: 05 63 38 44 34  
Fax: 05 63 38 34 28  
E-mail: [snu81@snuipp.fr](mailto:snu81@snuipp.fr)



Dispensé de timbrage CT ALBI

# P

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

Posté le : 29 août 2007

N° 104 août 2007

1.50 €

## SOMMAIRE

- Edito P 1
- Infos pratiques P 2
- Pourquoi se syndiquer au SNUipp ?

## Permanence

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi  
9h / 12h30 13h30 / 17h  
Mercredi 14h / 17h

## Site :

<http://81.snuipp.fr>

## Nouveau secrétariat :

Co-secrétaires :  
Robert COUFFIGNAL,  
Jean-François GAY,  
Thomas VERDIER.  
Trésorière : Sylvie GUDUK.

> Baisse du budget : Il faut 1.500 postes de plus en 2008 pour maintenir le taux d'encadrement.

> Baisse du pouvoir d'achat :  
-6% depuis 2 000.

> Remise en cause du droit de grève.

> Chasse aux enfants étrangers dans les écoles.

> Autoritarisme à l'égard des personnels : refus de promotions, ...  
**ÇA SUFFIT !!!**

## ATTENTION :

**CTPD le 5 septembre 2007**

faites nous connaître au plus tôt vos besoins en ouvertures et les menaces de fermetures !

# « QUI VEUT TUER SON CHIEN L'ACCUSE DE LA RAGE ... »

Dans le Tarn, pour cette rentrée :

- > + 7,5 postes d'enseignant-es pour une augmentation de 650 élèves. Soit ... 1 enseignant-e pour 85 élèves !!
- > Des seuils d'ouverture/fermeture à 27 élèves par classe.
- > La formation continue : disparue
- > L'accueil des 2 ans : bientôt un vague souvenir.
- > Les enseignant-es non remplacés-es : une très mauvaise habitude.

Et pendant ce temps-là, un gouvernement qui d'un côté constate les lacunes de notre système scolaire et de l'autre sabre joyeusement dans le budget.

Le Haut Conseil de l'Éducation vient de rendre public un rapport sur l'Éducation Nationale. Uniquement composé d'extraits de textes antérieurs déjà connus, il n'apporte aucune idée nouvelle. Il se borne à énumérer des points négatifs et ne trouve à l'école élémentaire et maternelle aucun point d'appui pour aller vers une réussite de tous les élèves.

Ce rapport fait référence à la Suède et aux Pays-Bas, sans préciser que dans ces pays les taux d'encadrement des élèves sont meilleurs qu'en France. Les budgets de ces dernières années, ont conduit à des hausses d'effectifs dans les classes et à une baisse de la scolarisation en maternelle tout en rendant plus difficile la prise en charge des élèves en difficulté. Le budget 2008 aggrave encore cette situation avec seulement un poste créé pour 50 élèves supplémentaires.

Le ministère de l'Éducation Nationale vient de rendre publiques les prévisions nationales d'effectifs du premier degré pour les rentrées 2007 et 2008 : les écoles maternelles et élémentaires publiques accueilliront 21.000 élèves supplémentaires en septembre 2007 et 37.200 élèves supplémentaires en septembre 2008.

Comment comprendre alors, la volonté gouvernementale de faire disparaître des milliers d'emplois dans l'Éducation Nationale en supprimant les postes de la moitié des enseignant-es qui partent en retraite ? S'ajoutant à celles des années précédentes, ces suppressions aggravent encore les conditions d'accueil et de scolarisation des élèves et entraînent des régressions supplémentaires à tous les niveaux.

Il est difficile de croire, dans ces conditions, à la volonté ministérielle en matière de soutien et d'aide aux enfants en difficulté, de Zone d'Éducation Prioritaire, de réduction des inégalités. Au contraire, la hausse démographique, comme la nécessité de transformer l'école pour assurer la réussite de tous les élèves, appellent à une augmentation du nombre de postes et de places au concours de recrutement des enseignant-es. C'est ce qu'exige le SNUipp.

Le gouvernement veut supprimer un maximum de fonctionnaires, baisser les salaires de ceux/celles qui restent et casser les Services Publics.  
Seule notre mobilisation pourra mettre en échec cette politique qui ne profite qu'aux 10% les plus riches.





**INFOS PRATIQUES**

**Installation :**

Chaque instituteur ou PE a une nomination officielle avec l'intitulé de son poste. Il reçoit une arrêté d'affectation avec procès verbal d'installation. Un exemplaire est à conserver, les autres sont à retourner à leurs destinataires rapidement, ils conditionnent le traitement !

Vous arrivez dans une nouvelle commune : informez la Mairie de votre nomination. Faites une demande de logement ou d'IRL si vous êtes instituteur. Si la Mairie vous propose un logement, vérifiez en la conformité .

**Taux de l'indemnité de sujétion spéciale de remplacement (ISSR) au 1er février 2007**

(tit. remplaçants brigade, ZIL et 2nd degré)

Distance entre établissement de rattachement et lieu de remplacement

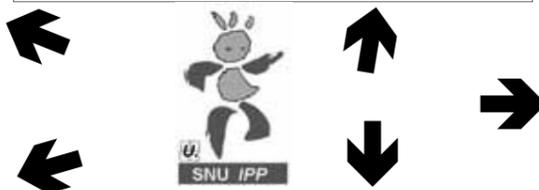
Taux de l'indemnité

moins de 10 km	14,89 €
de 10 à 19 km	19,36 €
de 20 à 29 km	23,87 €
de 30 à 39 km	28,03 €
de 40 à 49 km	33,28 €
de 50 à 59 km	38,59 €
de 60 à 80 km	44,19 €
par tranche sup. de 20 km	6,60 €

**La voie hiérarchique :**

Très employée dans le jargon de l'Education nationale, la voie hiérarchique consiste à écrire une lettre à un supérieur hiérarchique. A ce titre, il faut rappeler que la voie hiérarchique commence à l'I.E.N. et non pas au directeur de l'école.

Toutefois, s'agissant des courriers concernant directement la vie de l'Ecole, il est admis que ce type de courrier transite par le directeur. (exemple : demande congé de maladie,



**Inspection - notation :**

L'IEN doit prévenir de sa venue pour inspection. Il doit respecter les textes qui la régissent (le syndicat peut vous les fournir). La note pédagogique fait partie de la plupart des opérations de carrière. Si une inspection se passe mal, si vous contestez le rapport d'inspection ou si votre note vous apparaît injuste, utilisez votre droit de réponse et adressez-vous au SNUipp.

**Concertation et 27ème heure :**

La concertation doit permettre aux maîtres de se réunir pour mener des réflexions nécessaires à la gestion des cycles pédagogiques et élaborer des outils permettant de réaliser le suivi attentif de chaque élève.

Sont considérés comme concertation, les conseils de cycle, Conseil d'Ecole, concertations en classes spécialisées.

Les collègues travaillant à temps partiel et remplaçants participent aux concertations.

**Précisions concernant la participation aux différentes réunions (temps partiel, TR...)**

Les enseignants à mi-temps consacrent 18 heures (au lieu de 36) aux réunions programmées. Ils proposent à l'IEN les modalités. S'ils le souhaitent, ils participent à toutes.

Lorsque deux maîtres sont à mi-temps sur une même classe, ils participent en alternance.

Lorsqu'il s'agit du directeur, l'autorisation de ne pas participer à toutes les réunions est soumise à la condition qu'il continue à assurer toutes ses charges, notamment la présidence du conseil des maîtres et du Conseil d'Ecole.

Lorsque des maîtres interviennent sur plusieurs écoles, la répartition est organisée en concertation avec les directeurs concernés et l'IEN.

De même les TR doivent organiser les 36 heures globalisées avec l'IEN et les directeurs concernés.

Les maîtres formateurs (écoles annexes ou d'application) ont la même heure hebdomadaire globalisée pour le travail d'équipe, les conférences pédagogiques et le Conseil d'Ecole.

Seuls les maîtres formateurs auprès des IEN, les enseignants du premier degré dont le service inclut déjà un temps de coordination et de synthèse, ne sont pas concernés.

Les maîtres supplémentaires intervenant en ZEP, BCD,

Taux de l'heure :	Etude surveillée	Surveillance	Enseignement	Soutien scolaire
Instituteur	10,16 €	15,24 €	16,93 €	23,70 €
PE	11,42 €	17,12 €	19,03 €	26,64 €
PE hors-classe	12,56 €	18,83 €	20,93 €	29,30 €

**Pourquoi se syndiquer au SNUipp ?  
10 réflexions sur la syndicalisation.**

**1/À QUOI CA SERT ?**

Être syndiqué(e), c'est l'assurance de recevoir, à domicile toutes les informations locales, départementales et nationales du SNUipp et de la FSU. C'est aussi la possibilité de participer aux décisions, de s'investir à son rythme; bref d'être un acteur de l'évolution du métier et du mouvement social, plutôt que de la subir.

**2/LE SYNDICAT EST-IL INDÉPENDANT ?**

On ne le répètera jamais assez... Ce sont les syndiqués, et eux seuls, qui élaborent « la politique » du syndicat. Les différentes instances (Conseil Syndical, Congrès,...) sont ouvertes à tous ceux et celles qui souhaitent y assister. La vie démocratique est une préoccupation constante du SNUipp.

**3/LE SYNDICAT EST ÉLOIGNÉ DE MES PRÉOCCUPATIONS...**

Que ce soient les aspects professionnels, sociaux, pour les affectations, les changements d'échelon, les réflexions sur le métier, la recherche... il n'y a guère de sujets qui ne soient pas abordés, à un moment ou un autre par le SNUipp.

**4/LE SYNDICAT, CA PREND DU TEMPS!**

Le syndicat prend le temps... qu'on souhaite lui consacrer ! Il n'y a aucune obligation, même si toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

**5/LE SYNDICAT EST-IL EFFICACE?**

pour se convaincre du contraire, essayez tout seul! Le syndicalisme, ce n'est pas autre chose qu'une vieille idée, toujours d'actualité : ensemble, on est plus efficace qu'isolé.

**6/LE SYNDICAT NE S'OCCUPE PAS ASSEZ DE PÉDAGOGIE.....**

Voir N°7

**7/LE SYNDICAT S'OCCUPE TROP DE PÉDAGOGIE.....**

Voir N°6. En fait, il n'y a pas de sujet « privilégié » au SNUipp : défense individuelle, action collective, débats et réflexions sur le métier; tous ces aspects sont traités sans exclusive.

**8/LE SYNDICAT FREINE TOUTE ÉVOLUTION DU MÉTIER.**

Ce serait plutôt le contraire : en posant, comme jamais avant, la question de la transformation de l'école pour lutter contre l'échec scolaire, en organisant le débat avec la profession, les parents, les chercheurs... le SNUipp participe à l'évolution du métier.

**9/LE SYNDICAT EST CORPORATISTE !**

Les élus du SNUipp jouent pleinement leur rôle de représentants du personnel dans les commissions paritaires. Un rôle apprécié, semble-t-il, par la grande majorité des collègues. Le SNUipp est le premier syndicat national du 1er degré ! Mais l'activité du SNUipp ne s'arrête pas là, bien au contraire.

**10/ C'EST TROP CHER !**

**FAUX** : car la cotisation syndicale donne droit à une réduction d'impôts sur le revenu égale à 66% de son montant Mais surtout, cela représente les coûts engagés pour éditer, acheminer les différents journaux, financer les actions, les charges (locaux, téléphone, timbres...). Le SNUipp n'a pas d'autres revenus et n'est pas subventionné : c'est la garantie de son indépendance.

**Compte rendu de la CAPD du 28 août 2007**

**3<sup>ème</sup> phase du mouvement**

A l'issue de la 2<sup>ème</sup> phase du mouvement, 29 postes à temps plein et 9 postes à temps partiels étaient restés vacants. 24 postes à temps plein et 4 postes à temps partiel ont été pourvus. Les 5 postes pleins et les 5 postes partiels restés vacants seront pourvus lors de la CAPD de rentrée du 5 septembre en même temps que les ouvertures de rentrée. Ont été intégrés par ordre de priorité les PE du Tarn qui réintégraient leur fonction, puis les PE2 sortants qui n'étaient pas encore affectés et les PE qui entrent dans le Tarn par INEAT. Les nominations sont à titre provisoire en fonction des lieux d'habitation et du barème dans chaque catégorie. Les personnels non affectés sont mis à disposition des IEN jusqu'à mercredi 5 septembre.

**CTPD de rentrée mercredi 5 septembre à 14 h  
CAPD de rentrée mercredi 5 septembre à 16 h**

**Partez à l'aventure avec la FSU : AVENTURAS CHILENAS**

Voyage organisé par la FSU retraités 81

du 13 au 29 avril 2008

Visite de Santiago, Valparaiso, Concepción, Puerto Montt, île de Chiloé, des maisons de Pablo Neruda.

Inscriptions avant fin octobre 2007

Renseignements: Falagayrac Georges, 4 allée Jules Verne, 81150 Marssac sur Tarn, tel : 05 63 55 23 06